YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2000

DELIBERATION N° 2000/11/843

OBJET: REHABILITATION ET MISE AUX NORMES DE LA PATINOIRE
Lancement d'une procédure de consultation européenne en vue de passer un marché de maîtrise d'œuvre (sans concours) du projet.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics et notamment les articles 378, 379-1-II-11°, 380 et 314 bis alinéas 6 et 7 renvoyant à l'alinéa 4,

VU la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

VU le décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé,

CONSIDERANT que la commune a missionné le bureau d'étude Conseil et Etudes Globales en Ingénierie des Equipements Collectifs, pour effectuer un audit portant sur l'analyse de fonctionnement et l'analyse technique des locaux sportifs,

CONSIDERANT que dans son rapport, le bureau d'étude indique une hiérarchie des travaux à réaliser :

- A l'examen de cette étude, il apparaît un certain nombre de dégradations du bâtiment. Ces désordres entravent actuellement un fonctionnement satisfaisant des installations et entachent les conditions d'accueil de tous les types d'usagers.

- Pour sauvegarder ce bâtiment, il devra être pris en compte un degré d'urgence dans les tâches à mettre en œuvre.

- La construction de ce bâtiment datant d'une trentaine d'années, certains organes devront être remplacés ou traités prioritairement, de manière à garantir l'efficacité des travaux.

- La charpente nécessite un diagnostic technique poussé, par un organisme spécialisé, afin de déterminer la gravité des dégradations dues à l'humidité excessive : le décollement de lamelles, la présence de taches verdâtres et le début de voilage d'une poutre au minimum.

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

CONSIDERANT qu'à l'issue de cette consultation, le maître d'œuvre se verra confier une mission de base en matière de réhabilitation, au sens du décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 comprenant les éléments suivants :

- Avant projet sommaire ;
- Avant projet détaillé ;
- Etude de projet ;
- Assistance aux contrats de travaux ;
- Etudes d'exécution ;
- Direction de l'exécution des travaux ;
- Assistance aux opérations de réception ;
- Ordonnancement, pilotage et coordination des travaux.

CONSIDERANT que la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 16 novembre 2000, a émis, à l'unanimité, un avis favorable et motivé quant au lancement de la procédure de maîtrise d'œuvre,

Ses Commissions Travaux et Finances consultées,

Le rapporteur entendu,

APRES en avoir délibéré,

A la majorité des voix (4 abstentions : M. DESPREZ, Mme MERY, M. BOURDIN, M. GAUTHIER ; ne participent pas au vote : Mme QUAINQUARD + pouvoir et Mme GREMILLON),

PREND acte de l'avis de la Commission d'appel d'offres,

APPROUVE le dossier de consultation et le programme ci-annexés,

AUTORISE le Député Maire à lancer la procédure de consultation européenne en vue de déléguer la maîtrise d'œuvre de l'ouvrage existant (sans concours), en application des articles 378, 379-1-II-11°, 380, 314 bis al 6 et 7 renvoyant à l'alinéa 4 du Code des Marchés Publics,

DIT que les honoraires résultant de l'appréciation de la complexité de l'opération seront calculés proportionnellement à l'enveloppe financière prévisionnelle de réhabilitation arrêtée par la Commune à 11 050 000 Francs HT environ,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, exercices 2000 et suivants, fonction 414 nature 2313.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

REÇU LE
30 NOV. 2000
SOUS-PRÉFECTURE
D'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

MAIRIE D'YERRES

Pour extrait conforme
Le Député Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 30.11.2000 et de la publication le 4.12.2000
Le Maire.

MAIRIE D'YERRES

32